



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

URPS INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 69 19 75
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr



SOMMAIRE

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

PRÉSENTATION & MISSIONS	P1
L'ÉQUIPE DE L'URPS	P2

02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)	P3
LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)	P4
LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)	P5
L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)	P5
LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)	P5
LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)	P6
LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)	P6

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

LE DISPOSITIF RENFORT EHPAD	P7
LE DÉPLOIEMENT DES ASTREINTES EN EHPAD SUR L'AGGLOMÉRATION DE LAVAL	P9
MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES MESURES DE LA MISSION FLASH POUR LES SOINS URGENTS ET NON PROGRAMMÉS POUR L'ÉTÉ 2022	P9
DIAB'ENFANTS	P11



SOMMAIRE

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

EN INTERURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS	P12
Participer au développement de l'exercice coordonné	P12
L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire	P13

AVEC LES URPS : EN PLURIPROFESSIONNEL

BPCO	P14
------	-----

AVEC LES AUTRES STRUCTURES RÉGIONALES

Le Groupement d'Employeur InterURPS	P14
L'Association ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordinées Localement Autour du Patient)	P15
Les URPS Infirmiers de France	P15

05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

BOITE À OUTILS	P16
INTERPRÉTARIAT	P16
HAD	P16
COVID	
NUMÉRIQUE EN SANTÉ	
L'accompagnement au déploiement du BSI	P17
Communiquer auprès des infirmiers	P18

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

D-NUT	P19
PERSIDEL	P22
STIL	P24

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers collègues,

Je tenais en propos liminaire, à remercier l'ensemble des élus ainsi que l'indispensable équipe salariée pour leur engagement.

L'URPS Infirmiers est l'interlocutrice privilégiée des instances, elle contribue à l'organisation de l'exercice infirmier et à l'analyse de l'offre de soins en mettant son expertise, ses connaissances juridiques et sa compréhension des spécificités de notre profession.

Encore une année riche d'événements et de projets au plus près de vos attentes. Notre profession, sur-sollicitée pendant ces deux dernières années de crise sanitaire est très fatiguée mais continue chaque jour à remplir pleinement son indispensable présence auprès des patients.

En regardant quelque peu l'actualité, il ne vous aura pas échappé que notre système de santé souffre et se trouve fragilisé en ville comme à l'hôpital. Une indispensable réflexion, une nécessaire transformation, une profonde prise de conscience sont nécessaires de la part de nos institutions et décideurs politiques.

Porteuse de nombreux projets, l'URPS Infirmiers de notre région participe depuis plusieurs années à faire reconnaître l'expertise des infirmiers libéraux.

La visite du Ministre de la Santé, François Braun, en août 2022, au sein de nos locaux pour une rencontre bilatérale montre tout l'intérêt d'être précurseur et novateur. Au delà d'une reconnaissance affichée lors de sa venue, l'objet de ce déplacement ministériel portait sur le projet de Permanence de Soins Infirmiers développé sur le sud de l'agglomération nantaise. Cette expérimentation a notamment inspiré, la recommandation 16 de la mission flash sur les urgences et les soins non programmés et participe encore aujourd'hui à l'essor de ce sujet en région. Même si 2 départements ont démarré en 2022, l'ensemble des départements de la région seront concernés en 2023. C'est une vraie révolution pour notre profession, qui bascule petit à petit de la continuité des soins à la permanence des soins.

Je ne rentre pas ici dans les détails de ce rapport d'activité mais il était essentiel d'insister sur ce point.

Je vous invite donc à parcourir, à lire avec attention l'ensemble des travaux sur lesquels l'URPS Infirmiers est engagée.

Je tenais enfin à remercier l'ensemble de nos partenaires qui concourent de part leur soutien au déploiement de nos actions.

Merci à vous pour votre confiance et soyez assurés de notre mobilisation quotidienne au plus proche de vos attentes.

A très bientôt



David Guillet, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux

LES TEMPS FORTS 2022

FÉVRIER

1/02 : webinaire Diab'enfants organisé en partenariat avec le CHU. Objectif ? Faciliter la prise en charge des enfants diabétiques scolarisés.

1/02 : webinaire URPS Infirmiers France « *Infirmier, gérer le Covid au quotidien* ». Il s'agit du 1er projet porté par plusieurs URPS Infirmiers de France.

24/02 : webinaire « *Mon Espace Santé et Téléconsultation* » pour présenter les évolutions aux infirmiers libéraux.

MARS

29/03 : webinaire de présentation du « *BSI : le bilan de soins infirmiers* » avec l'objectif d'accompagner les infirmiers dans ce nouveau bilan au forfait essentiel dans la prise en charge de la dépendance à domicile.

AVRIL

Lancement du projet Interprétariat grâce au soutien de l'ARS dans l'objectif de faciliter l'arrivée et la prise en charge des réfugiés Ukrainiens.

MAI

1ère publication du RETEX Covid pour évaluer la globalité des actions conduites par l'URPS Infirmiers pendant cette période de crise sanitaire.

JUIN

2/06 : rencontre des médecins régulateurs du Centre 15, avec les URPS de la Région pour présenter notre profession.

6/06 : lancement du dispositif Renfort EHPAD pour permettre aux infirmiers libéraux de répondre aux besoins en vacation des EHPAD et permettre le maintien des activités des établissements en difficulté.

JUILLET

11/07 : lancement du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 de la Mayenne pour les demandes des patients qui résident en EHPAD.

⚠️ AOÛT

3/08 : visite de M. François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention, à l'occasion du lancement du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 sur la Loire-Atlantique et la Sarthe.

8/08 : lancement du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 sur ces 2 départements.

LES TEMPS FORTS 2022

SEPTEMBRE

30/09 : fin de l'ensemble des mesures estivales.

OCTOBRE

1/10 : lancement du dispositif Persidel pour la prise en charge des soins non programmés infirmiers sur le secteur du sud de l'agglomération nantaise.

NOVEMBRE

25/11 : relance du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 de la Sarthe

DÉCEMBRE

5/12 : lancement du dispositif dérogatoire pour l'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 sur la Sarthe, permettant une réponse pour la prise en charge des soins infirmiers non programmés sur 100% du territoire en journée en semaine.



LA VENUE DE M. FRANÇOIS BRAUN

Le Ministre de la Santé et de la Prévention, M. François BRAUN a souhaité rencontrer l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire lors de sa visite à Nantes en août 2022.

Au cours de cette heure d'échanges dans les locaux de l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire, les représentants de l'URPS ont pu échanger sur la place des infirmiers libéraux dans la prise en charge des soins non programmés et soulever avec M. le Ministre de la Santé, les freins et leviers pour permettre la mobilisation des infirmiers libéraux dans le dispositif d'appui aux Centres 15.

En présence de l'ARS des Pays de la Loire, de la délégation territoriale de Loire-Atlantique, de l'Assurance Maladie, du Conseil de l'Ordre des Infirmiers, de l'Association des Régulateurs Libéraux (ARL), les échanges ont été riches et constructifs.

Cette initiative ministérielle est une belle reconnaissance pour la profession.



Copyright : Ministères sociaux / DICOM / Mathieu Pattier / Sipa

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

PRÉSENTATION & MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. L'URPS Infirmiers assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier (Article L162-16-1) du Code de la Sécurité Sociale. Les missions des URPS sont définies précisément dans l'article R. 4031-2 du Code de la Santé Publique.

Les URPS sont des associations financées par les contributions des professionnels de santé.

Quelles sont les missions de l'URPS ?



REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'URPS siège dans les instances de démocratie sanitaire régionales et départementales, ainsi que dans toutes les instances qui représentent un enjeu pour le système de santé et la profession.

Cette participation active des élus de l'URPS, contribue à l'amélioration de l'offre de soins et de la prise en charge des patients tout en faisant reconnaître la place essentielle de la profession.

En siégeant dans les instances et à travers les projets portés, l'URPS Infirmiers participe à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.



ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN

Notamment à travers les communications (newsletter) et les événements thématiques.



VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS



TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES



L'ÉQUIPE DE L'URPS

Les représentants sont élus pour une durée de 5 ans. Le mandat actuel a débuté en juin 2021. Ils sont des infirmiers libéraux de terrain impliqués dans leur profession et leur région.

L'Union est pilotée et animée par des infirmiers élus, en activité, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail ou assurant des délégations auprès des instances de la région.

Le Bureau

Il est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS Infirmiers, décidée par l'Assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Pour instaurer une dynamique au sein de l'union, il se réunit plusieurs fois par an. Ses membres sont :



David GUILLET
Président



Fabienne DESNEAUX
Vice Présidente



Stéphanie VILAIN
Secrétaire



Annie GROSEIL
Secrétaire Adjointe



Véronique DEGOULET
Trésorière



Nicolas GAUTIER
Trésorier Adjoint

L'Assemblée Générale



Isabelle BECIGNEUL



Karine CORDIER



Florence CULLERIER



Christelle DE BARY



Sophie SINAGRA BESSE



Lydia GEORGET



Isabelle MOREAU



Sylvie RICOU



Ghislaine MEILLERAIS



Florence BROUSSARD
à partir d'octobre
en remplacement de
Mme BECIGNEUL

Les salariés



Claire GUITTON PAILLE
Coordnatrice

Marion SPADACINI
Assistante jusqu'au 8 juin 2022

Lola DUBREUIL
Coordnatrice Parcours D-NUT®

Claire GOHIER
Assistante depuis le 16 juin 2022

Salariés en renfort pour le déploiement des projet :

- Cellule covid: 4 salariés jusqu'en juin 2022
- Renfort EHPAD et Appui des Idel au Centre 15 : 1 salarié à temps partiel
- PERSIDEL: 1 salarié à temps partiel

Sur l'année, l'équipe salariés a représentée 3,47 équivalents temps plein.

02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS



L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé. Cette année, cette représentation des élus a engagé 153h de travail.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).

L'URPS Infirmiers est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » de la CRSA et siège au sein des deux commissions spécialisées : prévention et organisation des soins.



COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



Les principaux sujets ayant été traités :

- La présentation de Mon Espace Santé ;
- La prise en charge médicale des personnes âgées en EHPAD ;
- La feuille de route régionale de lutte contre le cancer ;
- La méthodologie d'élaboration du PRS 3 et la restitution du CNR santé.



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)



Les principaux sujets ayant été traités :

- La santé des enfants, des adolescents, des jeunes ;
- La santé et le travail.

9

participations



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)



Les principaux sujets ayant été traités :

- L'organisation des urgences et des soins en proximité ;
- Les structures d'exercice coordonné ;
- La mise en place des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) ;
- La feuille de route stratégique HAD 2021-2026.

3

participations

LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Le CORECS est le lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours.

Les principaux sujets ayant été traités :

- La mise en place des DAC en région ;
- Le projet ICOPE Pays de la Loire ;
- Le déploiement de l'exercice coordonné en région ;
- La présentation de QualiREL.

2

participations

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Deux rencontres se sont tenues autour de la consultation sur le PAPRAPS 2022 - 2025.

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

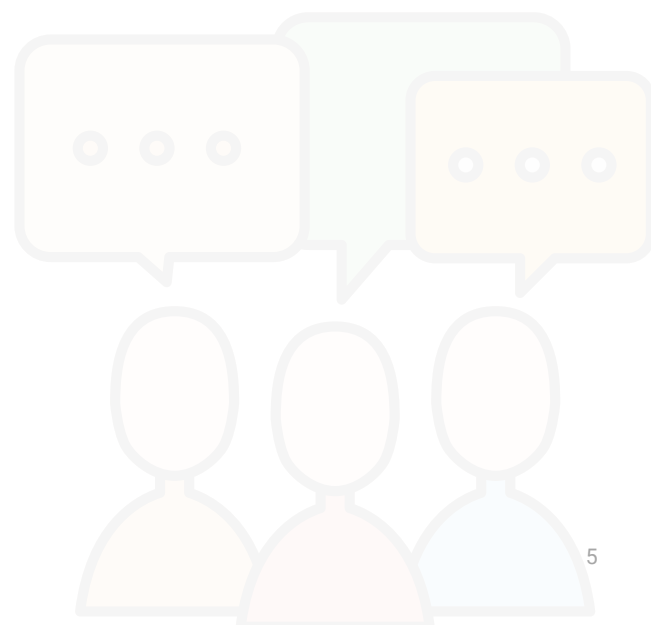
Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département, et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités. Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires soit 3 à 4 par département et par an.

Les sujets au coeur des comités en 2022 ont été :

- Les Centres de Santé Pluriprofessionnels (CSP) ;
- Le nouveau dispositif d'accompagnement des MSP (APMSL) ;
- Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ;
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les projets de santé portés.

9

participations





LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers et ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adapté aux professionnels de santé libéraux. La plupart des DAC de la région ont constitué leur gouvernance au cours de cette année 2022. Actuellement, 4 des 5 départements de la région ont un DAC actif.

4

participations
dans le 72

6

participations
dans le 85

Perspectives 2023

- Poursuivre l'implication de l'URPS Infirmiers dans les travaux de déploiement des DAC ;
- Participer aux instances de gouvernance, à travers l'InterURPS.

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

2020

Suite à l'appel à candidatures du Ministère des Solidarités et de la Santé pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du Service d'Accès aux Soins (SAS), deux projets ont été proposés en Pays de la Loire : Loire-Atlantique et Sarthe.

2021

Le projet de la Loire-Atlantique a été retenu au niveau national. L'ARS des Pays de la Loire a par ailleurs, décidé d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe. De même, elle a décidé d'accompagner les 3 autres départements dans la préparation du déploiement du SAS sur leur territoire. Afin de permettre la mise en place du SAS en Loire-Atlantique (1er décroché en mai), la concertation et le partenariat fort des acteurs des territoires tant au niveau hospitalier que sur les soins de ville a été essentiel.

2022

Il a été important que les actions entreprises en 2021 puissent se poursuivre pour assurer leur pérennisation et finaliser l'accompagnement. En parallèle, il a été nécessaire de les faire évoluer compte tenu du contexte mouvant du SAS (politique, technique, organisationnel) et de l'élargissement au Maine et Loire et à la Mayenne, jusque-là plus éloignés de la démarche. L'URPS a été sollicitée dans le cadre de bilatérales SAS : ARS/URPS Infirmiers. Aussi, le 2 juin, une rencontre de l'InterURPS avec le staff de régulation de la Loire-Atlantique a été organisée. Ayant été appréciée, l'opération pourrait être renouvelée les prochaines années.

Perspectives 2023

- Poursuivre les travaux au sein des SAS ;
- Présenter le SAS aux Infirmiers libéraux de la Région.

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

LE DISPOSITIF RENFORT EHPAD

L'URPS a développé pendant la crise Covid, des actions facilitant les renforts infirmiers en EHPAD :

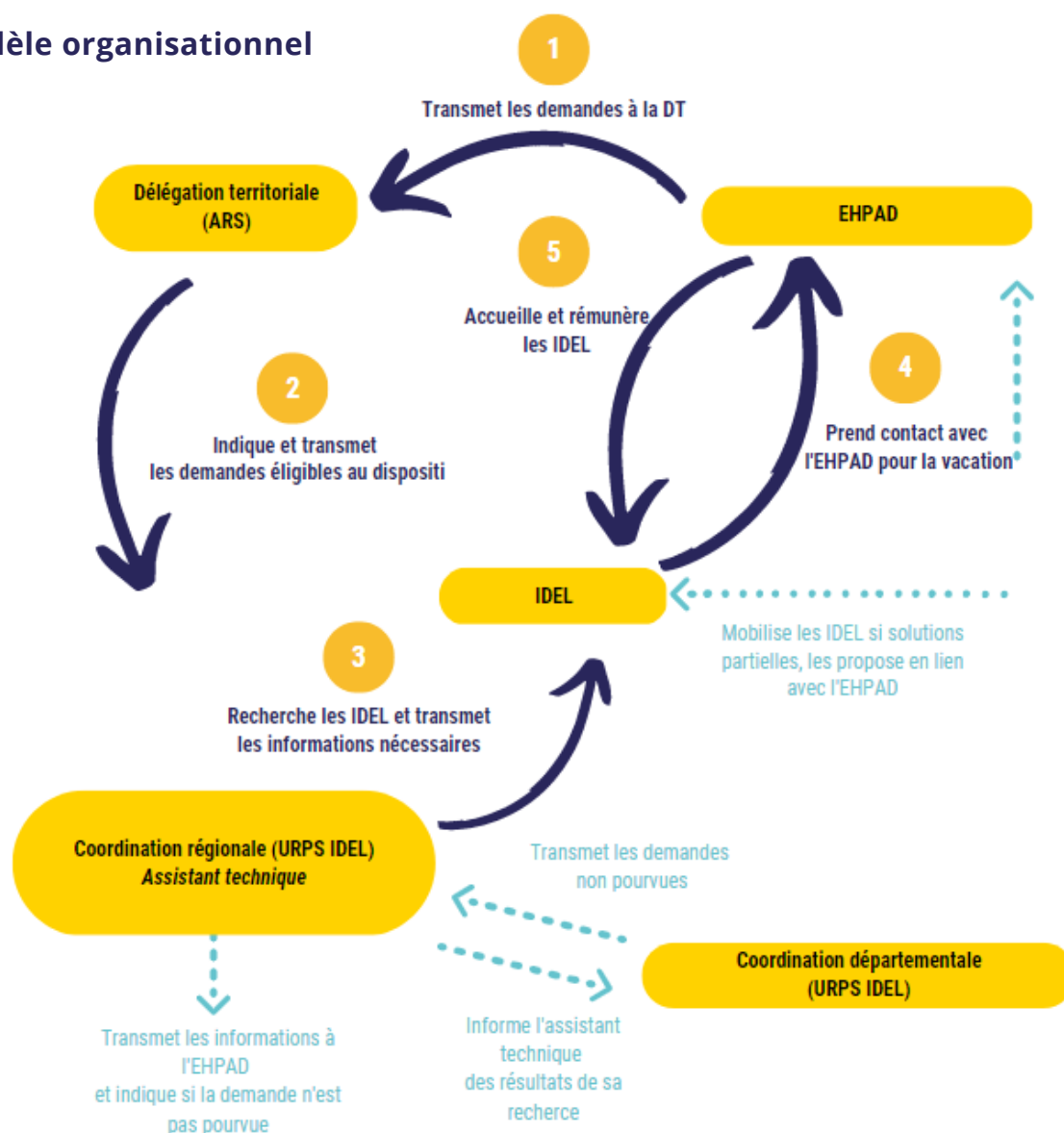
- en cas de tensions en ressources humaines au sein de l'établissement ;
- pour effectuer les dépistages massifs.

Malgré la diminution de la pression épidémique, les EHPAD rencontrent toujours de fortes tensions en ressources humaines pour assurer les soins infirmiers nécessaires pour leurs résidents. Afin de répondre aux besoins identifiés pour les EHPAD, un dispositif a été imaginé par l'URPS infirmiers à la demande de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

L'objectif de ce dispositif

Mobiliser les infirmiers libéraux pour faciliter l'affectation des vacations à pourvoir dans les EHPAD de la région.

Le modèle organisationnel



Le fonctionnement du dispositif

LES ENGAGEMENTS DE L'EHPAD



identifier les besoins et transmettre aux délégations territoriales, en anticipant le plus possible les vacances (demandes > 24h)



établir la convention avec l'IDEL et faciliter son arrivée dans l'EHPAD



rémunérer l'infirmier libéral dans un délai de 2 semaines selon le barème applicable en centre de vaccination au 8 novembre 2021

lundi au samedi 12h

42€

samedi 12h et dimanche

54€

LES ENGAGEMENTS DE L'IDEL



prendre contact avec l'EHPAD pour assurer la vacation



assurer les soins tels que définis avec l'EHPAD



respecter les protocoles définis dans l'EHPAD

LES ENGAGEMENTS DE L'URPS



mobiliser les IDEL volontaires de son réseau



transmettre les informations nécessaires à l'EHPAD en recherche et à l'IDEL disponible



faire du mieux possible pour répondre aux demandes des EHPAD

Les résultats du dispositif

Pour la mise en place de ce dispositif, l'URPS Infirmiers a bénéficié d'un soutien financier de l'ARS, qui a permis de recruter un assistant en charge de l'intermédiation entre les EHPAD, les délégations territoriales et les infirmiers. Ce dispositif s'est déployé sur la période du 6 juin au 30 septembre 2022. Le déploiement du schéma organisationnel et les ajustements de la réponse apportée, ont nécessité une coordination en lien avec l'ARS notamment.



Un retour qualitatif des EHPAD a souligné l'intérêt de ce dispositif pour assurer la continuité des soins des résidents en périodes de tensions fortes en ressources humaines.

Perspectives 2023

Après cette première expérimentation estivale, l'ensemble des parties-prenantes souhaite développer une solution pérenne pour faciliter l'appui des infirmiers libéraux en EHPAD. Les objectifs sont les suivants :

- Créer une charte d'engagement avec les principes socles ;
- Communiquer auprès des infirmiers intéressés par des vacances en EHPAD, pour les inviter à se rapprocher des établissements où ils souhaitent se porter volontaires.

LE DÉPLOIEMENT DES ASTREINTES EN EHPAD SUR L'AGGLOMÉRATION DE LAVAL



Face aux tensions RH enregistrées dans les EHPAD et la saturation des services d'urgence, l'URPS, avec la délégation territoriale de la Mayenne, a organisé un planning de permanence en positionnant un infirmier d'astreinte en soirée, mobilisable par le Centre 15 pour un résident en EHPAD.

L'URPS a organisé le planning des volontaires et mis en place un numéro unique pour transférer l'appel du Centre 15 vers l'infirmier de permanence du lundi au vendredi de 20h à 00h. Ce dispositif a été déployé du 11 juillet au 2 septembre.

Les infirmiers libéraux se sont approprié le dispositif, malgré un lancement très rapide. Ce sont ainsi 16 infirmiers qui se sont positionnés sur 38 des 39 créneaux ouverts. En revanche, il n'est pas possible d'évaluer l'impact de cette mesure puisque les régulateurs n'ont pas utilisé le service proposé.

MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DES MESURES DE LA MISSION FLASH POUR LES SOINS URGENTS ET NON PROGRAMMÉS POUR L'ÉTÉ 2022

En mai 2022, le Dr BRAUN, encore Président de Samu - Urgences de France, était missionné pour capitaliser les expérimentations conduites en Région et constituer une boîte à outils à destination des ARS afin d'éviter la crise des urgences annoncée. Les infirmiers étaient l'une des professions les plus citées sur les 41 recommandations.

La recommandation n°16, intitulée « Mobiliser les infirmiers libéraux volontaires pour assurer une réponse aux SNP à la demande de la régulation médicale du SAMU-SAS » a été déployée avec les délégations territoriales sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Sarthe.



Cette mesure, arrêtée le 30 septembre a été réactivée suite à la publication de l'instruction du 17 novembre. Le Centre Hospitalier du Mans, la Délégation territoriale de la Sarthe, la CPAM 72 et les Infirmiers de la Sarthe ont souhaité déployer à nouveau le dispositif. Dans cette seconde phase, en complément du dispositif, en complément du dispositif d'astreinte, un protocole d'accord CPAM/CH/URPS a été signé pour permettre de mobiliser les infirmiers libéraux de proximité hors astreinte en journée. Ce protocole d'accord prévoit à titre dérogatoire, la possibilité pour l'infirmier de facturer un AMI 5.6 quand aucun acte technique n'a été réalisé au domicile du patient. Ce dispositif complémentaire a permis de répondre aux besoins identifiés des Soins Non Programmés (SNP) en journée principalement.

La mobilisation des infirmiers libéraux

22 infirmiers libéraux mobilisés dans le dispositif d'astreinte

11 infirmiers depuis la relance du dispositif le 25 novembre

23 infirmiers de proximité sollicités dans le cadre du dispositif dérogatoire



Depuis le 5 août, les 3 secteurs du Mans ont concentré :

65 sollicitations dont...

39 sollicitations du 25 novembre au 31 décembre

Le taux de remplissage des plannings d'astreinte par mois sur les 3 secteurs du Mans

Secteur	Août	Septembre	Novembre	Décembre
Le Mans	52 %	97 %	88 %	90 %
Nord du Mans	13 %	100 %	88 %	79 %
Sud du Mans	0 %	34 %	50 %	85 %

83% des patients pris en charge par les infirmiers sont restés à domicile

14% ont été orientés vers un service d'urgences du département

Perspectives 2023

Le projet déployé en Sarthe se poursuivra en 2023, jusqu'à la fin du maintien de cette recommandation.

La prise en charge des soins infirmiers non programmés est un enjeu de santé publique et pour la profession. L'URPS infirmiers représentera la profession dans chacune des instances et plus particulièrement dans le cadre des travaux conduits pour le prochain projet régional de santé.

L'URPS souhaite également conduire des actions auprès de professionnels pour poursuivre la mobilisation sur ce sujet. Pour cela, des rencontres départementales sont prévues au printemps 2023.

DIAB'ENFANTS

En octobre 2021, l'URPS Infirmiers a été sollicitée par le CHU de Nantes, via l'ARS des Pays de la Loire, pour conduire une action visant à améliorer la prise en charge des enfants diabétiques scolarisés. Le service Diab'enfants du CHU avait identifié des difficultés de prise en charge des enfants scolarisés dans une enquête adressée aux parents des enfants suivis par le service en Loire-Atlantique.

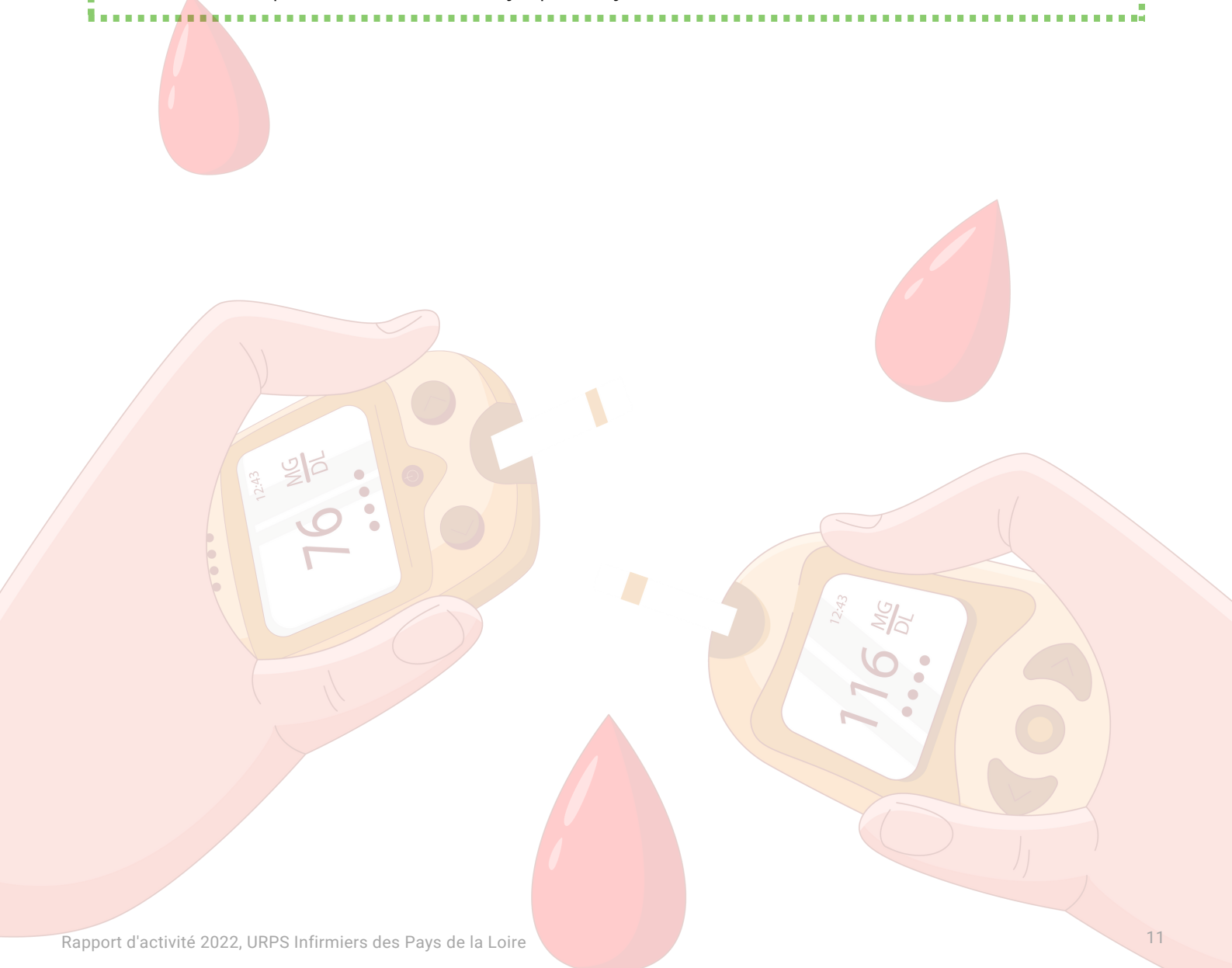
Afin de mobiliser les infirmiers libéraux, l'URPS a :

- Tourné un film auprès d'un cabinet infirmier qui prend en charge des enfants diabétiques pour valoriser cet accompagnement et mettre en perspective les difficultés rencontrées par les infirmiers et les leviers mis en place ;
- Organisé un webinaire, en lien avec le CHU de Nantes pour mobiliser les infirmiers, présenter le rôle du service du CHU Diab'enfants et envisager des actions permettant de faciliter la prise en charge des enfants diabétiques scolarisés.

A l'issu de cette première phase, un questionnaire a été adressé aux infirmiers pour évaluer quels seraient leurs besoins sur la thématique. Cependant, cette action a été conduite en février 2022, pendant une période Covid, impactant ainsi fortement ce projet.

Perspectives 2023

Une enquête sera lancée fin 2023 pour connaître l'évolution des pratiques et les besoins des infirmiers. Une question relative à ce sujet pourra y être incluse.



04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

En InterURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS

L'association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire.



L'URPS infirmiers participe à cette dynamique en s'inscrivant dans les projets portés par l'InterURPS et en participant à la vie associative.



Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance maladie.

Notamment, l'Association InterURPS a pour but de :

- accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS ;
- faciliter la communication entre les CPTS ;
- animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS ;
- animer les conseils d'administration des CPTS n'ayant pas encore de coordinateurs ou de chargés de mission ;
- former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE par le biais de 2 formateurs relais InterURPS ;
- animer le réseau régional du collectif InterCPTS Pays de la Loire.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire



Le contexte

La région des Pays de la Loire compte 902 000 personnes de plus de 60 ans (+30% d'ici 2025). Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé.



Quelles URPS sont mobilisées ?

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, association regroupant les 10 URPS ligériennes. ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions : chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

Les objectifs

Les objectifs sont fixés par le cahier des charges de l'expérimentation, publié le 28 décembre 2021. Ils sont de 210 professionnels de santé libéraux formés et 13 555 inclusions en 3 ans.

- 60% des 13 555 inclusions doivent être réalisées par les professionnels de santé libéraux soit 8 133 inclusions sur les 3 années d'expérimentation ;
- 40% doivent être réalisées par les acteurs de l'amont et l'autotest soit 5 422 inclusions sur les 3 années d'expérimentation.

La gouvernance

Sur l'année 2022, ICOPE Pays de la Loire a mobilisé le référent du projet, M. GUILLET et/ou la coordinatrice de l'URPS Infirmiers pour :

2 Comités nationaux	5 Comités de pilotage régional
11 Ateliers élus	11 Ateliers numériques
37 Comités opérationnels	23 points référents
Groupes de travail sur les CPTS	Soirées de lancement

Céline Girard, chargée de mission ICOPE a pris ses fonctions en février 2022. Elle a pour mission le déploiement opérationnel du projet ICOPE Pays de la Loire.

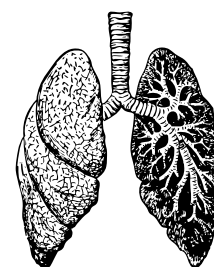
Perspectives 2023

- Fin de la formation des 213 professionnels de santé ;
- Lancement des inclusions ;
- Finalisation de l'outil informatique ;
- Disponibilité de l'auto-questionnaire ;
- Disponibilité de tout le parcours sur l'application mobile ;
- Maintenir la mobilisation des professionnels de santé autour du projet ;
- Formation des acteurs en amont, début des inclusions par les acteurs en amont ;
- Soirée de lancement avec tous les acteurs autour du parcours ICOPE.

Avec les URPS : en pluriprofessionnel

BPCO

Suite à la publication du Livre blanc « Faire de la BPCO une urgence de santé publique pour le quinquennat », les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, Médecins et Infirmiers ont souhaité s'associer pour engager un travail pour améliorer les parcours des patients concernés. 9 réunions et groupes de travail ont permis d'aboutir à l'écriture du parcours d'un patient. Ce parcours permet d'illustrer les recommandations HAS, en indiquant toutes les prises en charge possible du patient.



Perspectives 2023

Ce travail sera finalisé en 2023 pour cela :

- demande de relecture du document auprès d'expert du sujet : pneumologue, Assurance Maladie ;
- présentation de ce document aux CPTS, MSP, ESP CLAP pour envisager le déploiement de cet outil sur le terrain ;
- mise en forme du document en vue de sa publication.

Avec les autres structures régionales

Le Groupement d'Employeur InterURPS



En vue de dégager du temps aux professionnels des CPTS et de faciliter l'embauche et la gestion des salariés, l'InterURPS a créé en 2019, le Groupement d'Employeurs InterURPS des Pays de la Loire (association loi 1901). Le but de ce Groupement d'employeur est :

- d'aider au recrutement des salariés selon la demande de l'adhérent ;
- de mettre à disposition le salarié à travers une convention de mise à disposition ;
- d'assurer la gestion sociale, financière des emplois (fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, entretiens annuels, médecin du travail, évolutions du contrat de travail etc.) ;
- de mettre à disposition du salarié et de la structure adhérente un tableau de suivi de temps des heures effectuées pour aider à gérer le temps de travail ;
- d'organiser le partage d'informations et d'expérience entre les coordinateurs salariés de la région, en lien avec l'association régionale InterURPS et ses partenaires régionaux.

Chaque URPS est partie prenante de l'Association et participe à ce titre, à la gouvernance de l'Association. Fabienne DESNEAUX est secrétaire du Groupement d'Employeurs.

L'Association ESP CLAP (EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT)



L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.

L'ESP est une équipe locale constituée au minimum de 2 professionnels de santé choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours dont 1 médecin généraliste, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire.

En Pays de la Loire, il existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordinée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Médecins est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif au conseil d'administration.

L'URPS Infirmiers est membre du conseil d'administration et deux élus URPS infirmiers sont membres du bureau de l'association.



Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échange de pratiques, de mutualisation et de capitalisation. Des rencontres régulières sont organisées. En 2022, 2 rencontres ont eu lieu et un webinaire a été organisé pour tous les infirmiers libéraux sur le thème "Infirmier, gérer le Covid au quotidien".

En parallèle, coordonnateurs et chargés de missions organisent régulièrement des échanges de pratiques, en visioconférence. Une rencontre a eu lieu en mai pour échanger sur des projets de prévention, et une rencontre en novembre sur les soins non programmés.

05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

BOITE À OUTILS

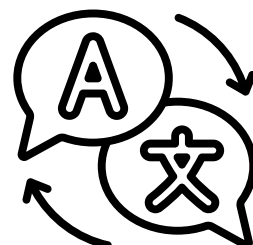
En 2020, l'URPS infirmiers, avec le soutien de l'Assurance Maladie, a mis en ligne une boîte à outil permettant de diffuser des informations fiables et pratiques à destination des infirmiers. Confronté au Covid, le comité de rédaction s'est peu réuni en 2021 pour mettre à jour les informations. L'objectif en 2022 a été de relancer les travaux sur cette thématique. Ainsi, un état des lieux a été réalisé auprès des infirmiers. 340 réponses ont été obtenues et ont permis de cibler les attentes des futurs utilisateurs. L'objectif est maintenant de construire un outil dynamique et adapté à la pratique des infirmiers qui permet de diffuser des informations fiables, actuelles et de qualité, et qui réponde aux besoins des infirmiers.

Plusieurs réunions ont permis de définir les attendus et la trame globale.

Les travaux se poursuivront sur 2023 pour rédiger et diffuser le cahier des charges du futur outil. En parallèle, l'Assurance Maladie et l'URPS Infirmiers prépareront les contenus à y insérer. La publication de la nouvelle version de la boîte à outils est prévue pour le 1er trimestre 2024.

INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter l'accueil des réfugiés Ukrainiens, l'ARS des Pays de la Loire a proposé à l'URPS Infirmiers de financer le service interprétariat, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens. Le service interprétariat, permet aux professionnels de santé d'avoir un traducteur en ligne, spécialisé dans la traduction médicale. Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers doivent s'inscrire auprès de l'URPS Infirmiers. Ensuite, un code de connexion à utilisation permanente leur est envoyé. Ce code leur sera demandé à chaque appel.



L'URPS réceptionne la facture mensuelle, et procède au paiement.

Perspectives 2023

Actuellement, peu d'infirmiers se sont inscrits pour bénéficier du dispositif. Une communication sera relancée en 2023 pour les inviter à s'y inscrire.

HAD

En 2019, une charte HAD/URPS Infirmiers a été publiée afin d'améliorer les relations HAD et Infirmiers libéraux. En 2022, l'URPS et l'HAD ont souhaité questionner les infirmiers sur l'utilisation de la charte et son impact dans les relations. 177 réponses ont été obtenues. Elles ont permis de relancer les travaux avec l'HAD. Ils se poursuivront en 2023.

COVID

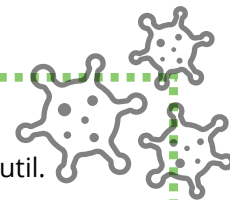
Le début de l'année 2022 a été fortement marqué par le Covid. Cependant, la stratégie « Tracer, alerter, protéger » a évolué, et les centres de vaccination ont progressivement fermé. L'activité liée au Covid est donc allée en diminuant au sein de l'URPS sur cette année 2022.

La cellule Covid, constituée dès 2020, est restée active jusqu'en juin 2022 pour maintenir l'activité liée à la VDSI, au téléconseil et une veille.

En parallèle, cette année 2022 a été l'occasion d'analyser la réponse faite par l'URPS Infirmiers à cette situation de crise. Un RETEX a été conduit et diffusé.

Perspectives 2023

- Les travaux se poursuivront sur 2023 pour rédiger et diffuser le cahier des charges du futur outil.
- En parallèle, l'Assurance Maladie et l'URPS Infirmiers prépareront les contenus à y insérer.
- La publication de la nouvelle version de la boîte à outils est prévue pour le 1er trimestre 2024.



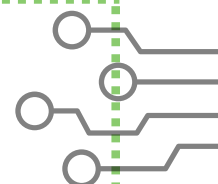
NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. De nombreuses évolutions sont en cours. L'URPS est donc présente auprès des partenaires au sein des comités numériques. En parallèle, l'URPS accompagne les Infirmiers pour leur transmettre les informations essentielles sur ces évolutions.

Ainsi, en lien avec l'Assurance Maladie, l'URPS a organisé un webinaire centré sur Mon Espace santé et la Téléconsultation, pour lequel 120 infirmiers se sont inscrits.

Perspectives 2023

- poursuite de l'action globale dans les travaux régionaux sur le Numérique en santé ;
- organisation d'une série de webinaires avec l'URPS des Chirurgiens-Dentistes intitulée « les mardis du numérique ».



L'accompagnement au déploiement du BSI

Le Bilan de Soins Infirmiers (BSI) permet à l'infirmier, à la suite d'une prescription de soins pour dépendance, de faire une évaluation de l'état de santé du patient dépendant afin d'établir un plan de soins infirmiers personnalisé. Depuis le 1er janvier 2020, le BSI remplace progressivement la Démarche de Soins Infirmiers (DSI) dans le suivi à domicile des patients dépendants. Le BSI concernait auparavant seulement les patients dépendants de 90 ans et plus. Depuis le 1er janvier 2022, l'outil BSI est étendu à l'ensemble des patients dépendants, quel que soit leur âge.

Ainsi, le BSI représente un enjeu pour la profession et l'URPS doit accompagner les professionnels dans ce changement de pratique. En ce sens, l'Assurance Maladie et l'URPS infirmiers ont organisé un webinaire spécifique sur cette thématique. 407 infirmiers se sont inscrits. 79% des infirmiers ont été satisfaits de ce webinaire.

Communiquer auprès des infirmiers

L'une des missions de l'URPS est d'accompagner les infirmiers dans leur pratique. Pour cela, des communications sont régulièrement adressées aux professionnels. Après 2 années de crise sanitaire où le rythme d'envoi des informations était soutenu, les communications se sont espacées sur cette année 2022 :

22 lettres d'informations ont été envoyées sur les sujets suivants :

- crise sanitaire ;
- projets Urps Infirmiers ;
- projets auquel l'URPS infirmiers est associée ;
- informations événementielles : soirées Icope, réunion lancement CPTS ;
- diffusion des enquêtes de l'URPS Infirmiers ;
- informations, actualités et nouveautés.



Perspectives 2023

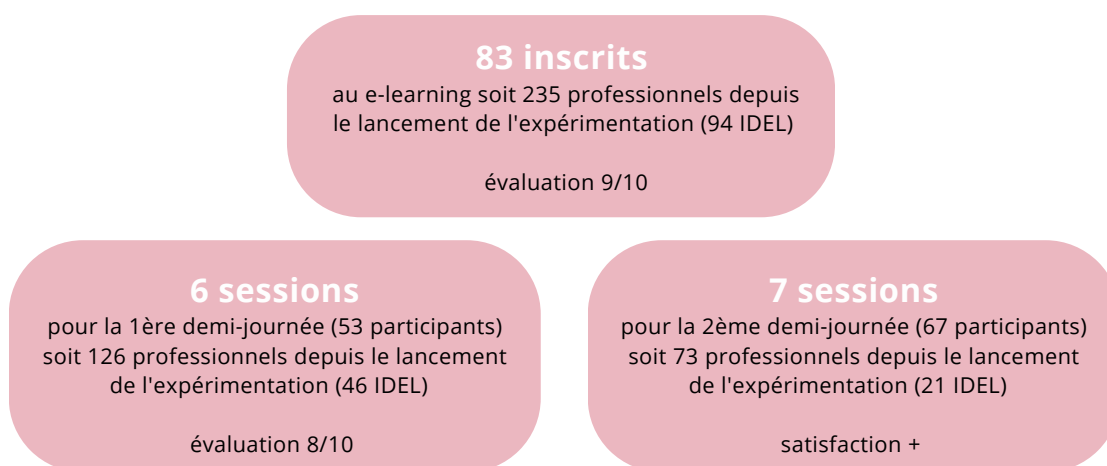
- recruter une chargée de communication en temps partiel (poste mutualisé) ;
- mettre en place un plan de communication adapté ;
- construire les outils de communication.

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

D-NUT



Le premier semestre a été consacré à la dispensation des formations. Les professionnels, à travers leurs évaluations, se sont montrés très satisfaits. Cette satisfaction s'est traduite par un fort taux d'engagement via la signature des conventions. Les chiffres de la formation :



Au total, ce sont 145 professionnels qui ont signé les conventions d'engagement dont 49 infirmiers libéraux.

Durant le second semestre, l'URPS a accentué sa communication auprès des structures d'exercice coordonné. L'objectif étant d'aller vers les professionnels et d'adapter les échanges en fonction des problématiques de territoire. Les chiffres :

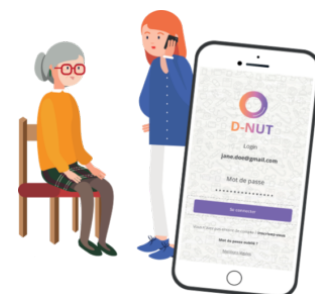
- 21 présentations en structure d'exercice coordonnée (MSP, ESP CLAP, CPTS...);
- 4 newsletters à destination des professionnels formés au parcours ;
- 3 articles de presse ;
- 2 participations à des événements nationaux.

Une enquête a été diffusée auprès des infirmiers libéraux de la région. L'objectif était d'identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre du parcours D-NUT. Parmi les 86 répondants, les principales difficultés rencontrées sont relatives à l'utilisation des outils numériques (application et solution régionale parcours) ainsi qu'au temps de coordination. Les points positifs sont la création d'un réseau pluriprofessionnel, le financement de la coordination et des interventions non conventionnées ainsi que les outils.



23 patients ont été repérés comme pouvant intégrer le parcours D-NUT. Les patients sont considérés comme étant « inclus » seulement après la Réunion de Coordination Pluriprofessionnelle 1 (RCP1). En ce sens, les patients qui ne vont pas jusqu'à la RCP1 pour diverses raisons (hospitalisations, refus MT ou patient...) ne sont pas considérés comme inclus. Ainsi, parmi les 25 patients, 15 ont été inclus dans le parcours et parmi eux 10 ont terminé leur parcours et 1 est pré-inclu. Le profil des patients :

- 20 femmes et 5 hommes
- Moyenne d'âge : 85 ans
- 20 patients dénutris et 5 à risque de dénutrition
- 16 patients en Maine-et-Loire, 3 en Loire-Atlantique, 5 en Sarthe et 1 en Vendée



Bilan des parcours terminés :

- 5 améliorations du statut nutritionnel dont 3 retours à un statut normal ;
- 1 stabilisation de poids ;
- 2 détections de pathologies ;
- 2 décès.

En 2022, le programme de repérage des fragilités ICOPE a été lancé dans la région des Pays de la Loire. Les équipes ont travaillé conjointement pour articuler ces 2 projets en région. Le parcours D-NUT permet de proposer un parcours personnalisé aux patients ICOPE repérés avec une alerte sur la nutrition, la nutrition et la mobilité, la nutrition et l'état psychologique. Lors des groupes de travail menés dans les 7 CPTS expérimentatrices, les professionnels se sont montrés intéressés pour faire le lien entre les 2 projets. Des présentations et formations spécifiques doivent être menées sur ces territoires en 2023.

Perspectives 2023

- Entretien des liens créés avec les professionnels ayant bénéficié des présentations du parcours ;
- Poursuite de la communication, notamment auprès des structures d'exercice coordonnée ;
- Organisation d'événements pour mobiliser les infirmiers libéraux ;
- Organisation de formations en présentiel à la demande ;
- Renforcement des liens avec les CPTS du dispositif ICOPE Pays de la Loire.

Lors de la première vague de l'épidémie liée à la Covid, l'URPS Infirmiers a élaboré et mis en place un schéma de permanence des soins pour la prise en charge des patients à domicile afin de limiter la pandémie, et favoriser la gestion des parcours patients sans rupture.

L'URPS infirmiers a travaillé conjointement avec l'Assurance maladie des Pays de la Loire, et l'ARS à la mise en place d'un dispositif de Permanence d'Accès aux Soins Ambulatoires (PDSA) adapté à chacun des territoires. Cette organisation territoriale a renforcé les relations entre les IDELS d'un même territoire, généré le besoin de lieux d'échanges et ainsi contribué au développement de l'Assdil (1). L'association, implantée en Sud Loire, a œuvré dans ce sens pour prendre en charge les patients Covid+ et a constaté un besoin de prise en charge étendue à tous les patients nécessitant des soins urgents non programmés.

Actuellement, les sorties d'hospitalisation, non anticipées, en soirées ou le week-end sont complexes voire impossibles, pour des nouveaux patients, du fait de l'absence de prise en charge organisée.

Face à ce constat, l'URPS Infirmiers et l'Assdil, accompagnés par l'URPS Infirmiers, ont déployé le dispositif Persidel dont l'objectif était de développer un service de permanence de soins non programmés pour répondre aux sollicitations urgentes sur le territoire Sud agglomération et de :

- faciliter la recherche d'un cabinet IDEL pour les services hospitaliers, EHPAD, médecins et patients ;
- permettre une réponse aux demandes de soins sur le territoire 24h/24h ;
- organiser et anticiper la logistique nécessaire à la réalisation des soins infirmiers ;
- garantir aux résidents du territoire un accès aux soins infirmiers à toutes heures ;
- éviter ou diminuer les temps d'hospitalisation en vue de diminuer les coûts, et permettre au patient un retour sécurisé au domicile.

Le territoire d'expérimentation

Projet expérimental pour un déploiement prévu pour 6 mois

Pour les patients qui résident sur le territoire sud de l'agglomération nantaise

Légende

 Territoire d'expérimentation

0 10 km
Mise à jour : 01/05/2018 © comensis.com

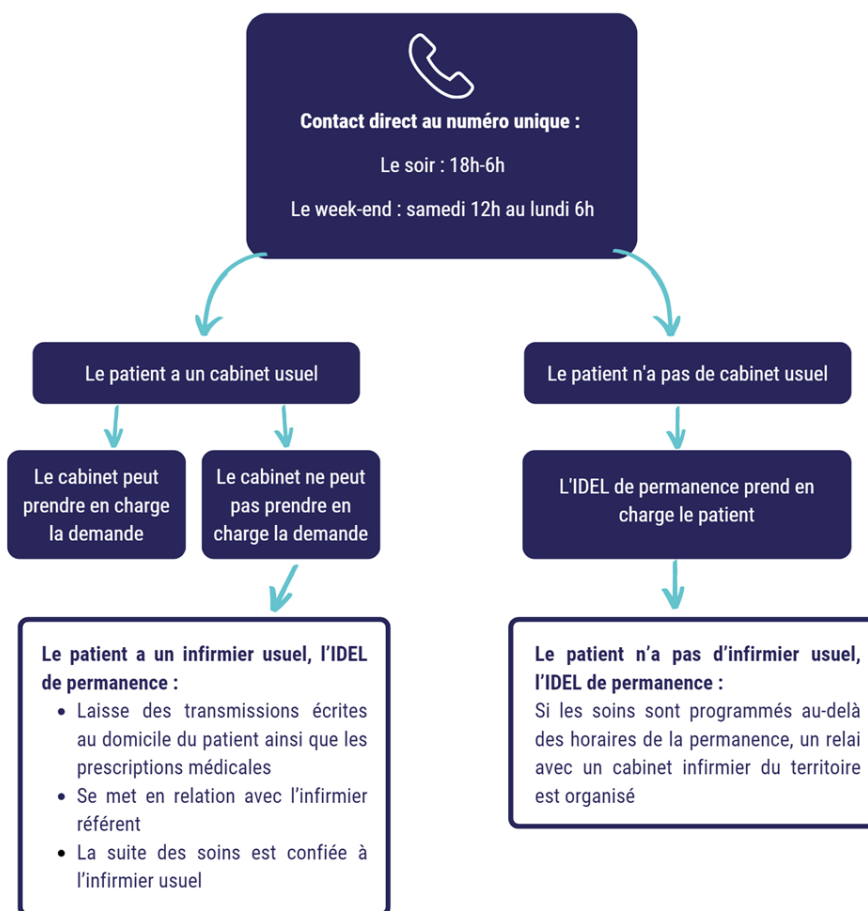


Le calendrier



(1) L'ASSDIL : l'Association Des Infirmiers Libéraux du Sud-Loire a été créée le 10 septembre 2020, suite à une dynamique professionnelle des infirmières libérales sur les communes de REZÉ et BOUGUENAI dans la prise en charge des patients atteints de la Covid-19.

Le schéma organisationnel



Les horaires

	0h à 6h	6h à 12h	12h à 18h	18h à 24h
Lundi	✓	X	X	✓
Mardi	✓	X	X	✓
Mercredi	✓	X	X	✓
Judi	✓	X	X	✓
Vendredi	✓	X	X	✓
Samedi	✓	X	✓	✓
Dimanche	✓	✓	✓	✓

NB : du lundi au vendredi, les heures de 18h à 20h sont réservées à la prise des appels. L'effectation des soins débute à 20h.

La mobilisation des infirmiers

Pour mobiliser les infirmiers, un courrier a été adressé à tous les cabinets implantés sur le territoire. Par ailleurs, plusieurs informations ont été transmises par la newsletter. Enfin et en complément, 4 sessions d'une demi-journée de formation ont été proposées. Un assistant a été recruté pour effectuer la coordination opérationnelle du dispositif.

Ce sont 22 infirmiers qui se sont portés volontaires et 100% des plannings qui ont été pourvus en 2022.

Perspectives 2023

L'URPS Infirmiers souhaite que ce dispositif, dont la genèse est antérieure aux recommandations de la Mission Flash, puisse se poursuivre dans une mise en œuvre opérationnelle simplifiée, telle que sur le département de la Sarthe. En parallèle, un travail doit être organisé avec les médecins régulateurs, pour leur permettre de mieux identifier les compétences des infirmiers à domicile, et ainsi faciliter les orientations vers les infirmiers d'astreinte.

STIL



Dans le cadre de l'appel à projet régional de fond de lutte contre le tabac, le projet « STIL » a été retenu.



Fin 2019, l'URPS a organisé des soirées de présentation du projet dans les deux départements concernés par le dispositif (Vendée & Maine-et-Loire) à destination des infirmier.e.s intéressé.e.s. Début 2020 était prévu le lancement de l'expérimentation avec les premières sessions de formation des professionnels inscrits. Malheureusement, la crise sanitaire et les confinements successifs n'ont pas permis de lancer ce projet dans le calendrier initial.

Une première phase de formation a été réalisée fin 2021. Cependant, l'objectif des 40 infirmiers formés n'ayant pas été atteint, un nouveau recrutement d'infirmier a été lancé en 2022. Un film a notamment été réalisé par l'URPS infirmier pour interviewer les infirmiers formés en 2021.

La formation organisée en juin 2022, n'a pas permis d'atteindre le nombre d'expérimentateur visé dans l'appel à projet.

Cependant, des infirmiers incluent des patients pour les accompagner dans leur sevrage tabagique.

Perspectives 2023

Le projet se poursuivra cette année 2023, en s'appuyant sur les infirmiers formés. L'évaluation intermédiaire sera conduite en mai 2023 et aura notamment pour objectif de remobiliser les infirmiers formés.